

SOMMAIRE

INSTITUTIONS :

- 26-095 - Désignation des représentants communautaires au sein des commissions thématiques
- 26-096 - Désignation des membres de la commune de la Sauvetat dans les organismes extérieurs
- 26-097 - Désignation des représentants à la Commission intercommunale des impôts directs
- 26-098 - Exercice du droit à la formation des élus communautaires

COMMANDE PUBLIQUE :

- 26-099 - Travaux Requalification du site de Sauteyras : plage et abords du Lac d'Aydat – attribution du marché alloti
- 26-100 - Avenants 2 et 3 Marché Public Global de Performance sur le Centre aquatique Val d'Allier Comté

FINANCES :

- 26-101 - Compte financier unique 2025 budget annexe ZA TALLENDE
- 26-102 - Budget principal : Décision modificative n°2

RESSOURCES HUMAINES :

- 26-103 - Tableau des effectifs : mise à jour
- 26-104 - Prévention des consommations d'alcool, de stupéfiants et de substances psychoactives : règlement intérieur



PATRIMOINE :

26-105 - Construction du futur siège de Mond'Arverne communauté, approbation de la phase APD, du plan de financement et de la sollicitation de subventions

ÉQUIPEMENT AQUATIQUE :

26-106 - Centre aquatique Val d'Allier Comté - conventions

TOURISME :

26-107 - Requalification Aydat - Achat et mise à disposition de parcelles communales

TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

26-108 - Plan climat air énergie territorial (PCAET) – Engagement de la démarche de révision

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :

26-109 - Mise en place d'une permanence d'une conseillère conjugale et familiale du planning familial 63 sur le territoire à partir de septembre 2026

MOBILITÉ :

26-110 - Mobilité : Navette Vic-le-Comte - Gare de Longues / tarifs 2026-2027

26-111 - Mobilité : Transfert de la compétence d'organisation de la navette Vic-le-Comte – gare de Longues à Mond'Arverne Communauté, au titre de sa compétence « mobilité » transférée le 1er juillet 2021

HABITAT :

26-112 - Permis de louer : fin de l'expérimentation : poursuite du dispositif





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE COMMISSIONS THÉMATIQUES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Lors de la séance du conseil communautaire du 28 mai dernier, il a été décidé de créer 5 commissions thématiques en lien avec les compétences et politiques publiques portées par la Communauté de Communes.

Il est désormais nécessaire de désigner un représentant par commune pour chaque commission, priorité étant donnée aux conseillers communautaires. Les élus communaux peuvent compléter les places disponibles dans les commissions. Un suppléant peut être proposé.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations des membres des commissions.

COMMISSION N°1 TRANSVERSALITÉ : MUTUALISATION/ FINANCES/ TRAVAUX-PATRIMOINE		
Communes	Titulaires	Suppléants
AUTHEZAT	Alain AURAND	Marie-Hélène VERNADAT
AYDAT	Stéphane POINT	Catherine LOILLIER
BUSSEOL	Gilles NÉRON	Marc BONNET
CHANONAT	François BONHOMME	Jean-Paul DURAND
CORENT	Jean-Marc BORDIER	Bernard GOURBEYRE
COURNOLS	Antonio RICARDO	Marie-Noelle FEYTIE
LA ROCHE BLANCHE	Philippe ROLAND	Gerard VIALAT
LA ROCHE NOIRE	Alain LAGRU	Laura CHAMBADE
LA SAUVETAT	Marie-Josèphe BONHOMME	Gilles VERNIERE
LAPS	Yannick LUCAS	Florence COSTILLE
LE CREST	Nathalie TIXIER	Laurent RABY
LES MARTRES DE VEYRE	Damien HEYRAUD	Christopher CLEMENTELLE
MANGLIEU	Michèle BROUSSE	Christian MONTI
MIREFLEURS	Éric FAYE	Olivier CHALAFFRE
OLLOIX	Charlotte COGAN	Philippe SERVIER
ORCET	René GUELON	Valérie ROUX
PIGNOLS	Sylvie THIBAUD	Isabelle CHOUVY
SAINT AMANT TALLENDE	François GAGNON	Mylène MALBRUNOT
SAINT GEORGES SUR ALLIER	Pierre DUMONT	Éric CALCHERA
SAINT MAURICE	Filipe PEREIRA	Matthieu RAYE
SAINT SANDOUX	Thierry JULIEN	Olivier MERIAUDEAU
SAINT SATURNIN	Sébastien YEPES	Denis COSTES
SALLÈDES	Arnaud COUDERT	Nicole DELSUC
TALLENDE	Philippe BONNET	Benoît NAUTRE
VEYRE MONTON	Alexis GATIGNOL	Danielle GRANGE
VIC LE COMTE	Jean-Yves GALVAING	Thomas HEYRAUD
YRONDE ET BURON	Antoine DESFARGES	Éric ANDOCHE

COMMISSION N°2 LIEN SOCIAL : ENFANCE/ JEUNESSE/ CULTURE/ CLS/ SOLIDARITÉS/ INSERTION		
Communes	Titulaires	Suppléants
AUTHEZAT	Ugo PLAISANTIN	Ludivine FERNANDEZ
AYDAT	Nadine DESFRANCOIS	Jose DE FIGUEIRO
BUSSEOL	Clémence ARDUINI	Catherine STENGER
CHANONAT	Pierrette VASSON	Fabienne DE FREITAS
CORENT	Chantal TREUIL	Aurélié GILBERT
COURNOLS	Nadine LAMBERT	Céline BOURGNE
LA ROCHE BLANCHE	Julie PIRIOU	Véronique DEFRAÏ
LA ROCHE NOIRE	Sébastien SIRIEIX	Marie PAULET
LA SAUVETAT	Evelyne CAILLEY	Jocelyne GAILLARD
LAPS	Alexandra BARRET	Sébastien KAEUFFER
LE CREST	Leïla KARDOUD	Audrey ANASTASSIADIS
LES MARTRES DE VEYRE	Amélie LANFREY	David SALVADOR
MANGLIEU	Marie-Claudine FERRARA	Andrée WALRAND
MIREFLEURS	Sandrine MAUBROU	Didier BERNARDIN
OLLOIX	Claire VOLPI	Martina DELPY
ORCET	Sébastien MORANGE	Alexandra PIRON
PIGNOLS	Aurélié JENIN	Delphine CLERMONT
SAINT AMANT TALLENDE	Fanny ATTEN	Sylvain GIRAUD
SAINT GEORGES SUR ALLIER	Virginie MARTINET	Éric CALCHERA
SAINT MAURICE	Aurore VAILLANT	Diana PEALLAT
SAINT SANDOUX	Isabelle FROSIO	Corinne GARAND
SAINT SATURNIN	Loïc LE CHAPELAIN	Yves MARMIN
SALLÈDES	Mathilde BOUCHICHE	Sylvie COQUEMER
TALLENDE	Cécile CHARREIRE	Delphine AUCLAIR
VEYRE MONTON	Delphine VIGIER	Céline GRENIER
VIC LE COMTE	Franck PEYRONNET	Eva CUBIZOLLES
YRONDE ET BURON	Valérie FAURE	Laurent DOPEUX

**COMMISSION N°3 RAYONNEMENT TERRITORIAL :
TOURISME/ÉCONOMIE/AGRICULTURE/SPORT/ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE**

Communes	Titulaires	Suppléants
AUTHEZAT	Corinne VILLE	Christine CHAUVANET
AYDAT	Marine POMMIER	Vanessa DUFOUR
BUSSEOL	Catherine STENGER	Jacqueline JOUBERT
CHANONAT	Julien BRUNHES	Céline LESTELLE
CORENT	Angélique SAUZEDDE	Fabienne CONSTANT
COURNOLS	Nelly SAVIGNAT	Lucas LE ROY
LA ROCHE BLANCHE	Christian LADEVIE	Marianne BERTOOLOTTO
LA ROCHE NOIRE	Pascal BRUHAT	Hélène DESGENS
LA SAUVETAT	Martine VARACHE	Valérie RICHARD
LAPS	Florence COSTILLE	Alexandra BARRET
LE CREST	Eve SCHIRO	Laurent PUYFOULHOUX
LES MARTRES DE VEYRE	Julien RANC	Roxanne CHANAT
MANGLIEU	Laurent BOUCHICHE	Vincent BRUT
MIREFLEURS	Anicette MAREINE	Franck TARDIF
OLLOIX	Stéphane BEAL	Pierre SAVIGNAT
ORCET	Caroline CHOUVY	Jean-Baptiste XAMBO
PIGNOLS	Isabelle CHOUVY	Pierre-Emmanuel MELAC
SAINT AMANT TALLENDE	Mathieu HOCKAUF	Frédéric BAES
SAINT GEORGES SUR ALLIER	Bertrand CORMERAIS	Éric CALCHERA
SAINT MAURICE	Elodie PAYS	Nicolas BOET
SAINT SANDOUX	Elise ADAMCZYK	Didier DOUSSON
SAINT SATURNIN	Françoise CARON	Sophie GUINY
SALLÈDES	Alexandre PAGES	Jérôme BRUT
TALLENDE	Mickaël VEY	Christelle CABASSUD
VEYRE MONTON	Philippe CASSES	Guy LEMASSON
VIC LE COMTE	Cécile DURAND	Patricia CHAPUT
YRONDE ET BURON	Jacques CARTERON	Mathilde DEJAX

COMMISSION N°4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : URBANISME/HABITAT/MOBILITÉS		
Communes	Titulaires	Suppléants
AUTHEZAT	Thierry MUSSO	David GUILBERT
AYDAT	Jean-François SAUTAREL	Vincent MICHEL
BUSSEOL	Gilles NÉRON	Aubin DELAIGUE
CHANONAT	Benoît BELMONT	Audrey CARRARA
CORENT	Michèle GAYDIER	Pascal MARTIN
COURNOLS	Catherine LADEVIE	Bruno MAUGUE
LA ROCHE BLANCHE	Pierre GUTIERREZ	Gérard VIALAT
LA ROCHE NOIRE	Pascal BRUHAT	Romain LEHMANN
LA SAUVETAT	Virginie JOUVET	Florence VARACHE
LAPS	Guillaume AUSSOURD	Sébastien KAEUFFER
LE CREST	Julie VAN-PARYS ROTONDI	Alain THEBAULT
LES MARTRES DE VEYRE	Lucie DEQUESNES	Elise CHANTOING
MANGLIEU	Michèle BROUSSE	Gilles MOSNIER
MIREFLEURS	Ludovic POMMARET	Guillaume PERROT
OLLOIX	Charlotte COGAN	Laurine COHADE
ORCET	Bernard DUCREUX	Clara VAYSSETTE
PIGNOLS	Christophe QUESNE	Sylvie THIBAUD
SAINT AMANT TALLENDE	Pierre BROSSARD	Cyrille SAINT-JOANIS
SAINT GEORGES SUR ALLIER	Éric CALCHERA	Bertrand CORMERAIS
SAINT MAURICE	Pascal LAMIRAND	Bernadette AVILA
SAINT SANDOUX	Noël BOIVIN	Marine CHANUT
SAINT SATURNIN	Sébastien YEPES	Frédéric PERRIN
SALLÈDES	Bernard BERTRIX	Pierre-Alexandre SADOURNY
TALLENDE	Audrey FAVROT	Guillaume RAYNAUD
VEYRE MONTON	Marie-Laure BASTIDE	Maxim DESCOLLONGES
VIC LE COMTE	Adrien POURRAT	Audrey GRANET
YRONDE ET BURON	Anne-Marie BERLIOUX	Cécile AUGER

COMMISSION N°5 TRANSITION ÉCOLOGIQUE : ENVIRONNEMENT/ TRANSITION ÉCOLOGIQUE/ ALIMENTATION/ EAU ET ASSAINISSEMENT

Communes	Titulaires	Suppléants
AUTHEZAT	Damien BORLA	Lorène GLORY
AYDAT	Virginie POULALIER	Stéphane POINT
BUSSEOL	Aubin DELAIGUE	Hélène CUBIZOLLES
CHANONAT	Jean-Paul DURAND	Yannick ORLHAC
CORENT	Alexis TREILHES	Coraline PAIRAULT
COURNOLS	Bruno SAMSON	Sylvain BARRAT
LA ROCHE BLANCHE	Christian NICOLAS	Michaël GOUYET
LA ROCHE NOIRE	Pierre DUPECHER	Marie PAULET
LA SAUVETAT	Yves BOZEC	Jean-Pierre LALEVÉE
LAPS	Virginie ORIENTE	Yannick LUCAS
LE CREST	Alexandre FLEURY	Eve SCHIRO
LES MARTRES DE VEYRE	Antoine SUREAU	Sébastien SIMIONI
MANGLIEU	Christian MONTI	Lisa DONATI
MIREFLEURS	Vanessa PREVOT	Bénédicte HEALY
OLLOIX	Guillaume VERGNE	Julie FONTEIX
ORCET	Valéry VIALARD	Marine ARANDA JARA
PIGNOLS	Camille REYNIERS	Guillaume VASSIAS
SAINT AMANT TALLENDE	Lucie DELETANG	Véronique LACQUIT
SAINT GEORGES SUR ALLIER	Dominique DUCROIX	Éric CALCHERA
SAINT MAURICE	Nicolas LASSAGNE	Julien AUCOUTURIER
SAINT SANDOUX	Laurent WEICKMAN	Geneviève PERBET
SAINT SATURNIN	Sophie GUINY	Denis COSTES
SALLÈDES	Cindy THIBAUD	Angélique GANDIN
TALLENDE	Jean-Luc HELBERT	Nathalie ROIRON
VEYRE MONTON	Nadine VALLESPI	Christophe DOUSSAUD
VIC LE COMTE	Catherine FROMAGE	Valérie DUPOUYET
YRONDE ET BURON	Justine PARPINELLI	Sébastien THOMAS

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- **De ne pas procéder au scrutin secret aux désignations des membres des commissions,**
- **D'approuver la désignation des membres des commissions thématiques.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

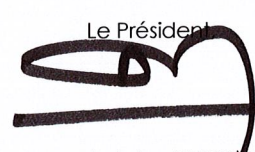
Le secrétaire de séance,

Christophe BRERAT

Veyre Monton

Le 30 juin 2026

Le Président

Antoine DESFORGES

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 25 juin 2026

Registre des délibérations – n° 26-095



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE DE LA SAUVETAT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 43
Absents : 6
- Dont représentés : 6
Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes ROLFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

À la suite des élections municipales de la commune de La Sauvetat, il convient désormais de désigner les membres qui siégeront au sein des organismes extérieurs en tant que représentants de la Communauté de communes.

Conformément aux statuts du SMVVA, la Communauté de communes dispose de 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants au comité syndical, pour la compétence GEMAPI.

Est proposé pour la commune de La Sauvetat :

Délégué suppléant

Valentin

MONTEIL

Conformément aux statuts du SME, la Communauté de communes dispose de 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants au comité syndical.

Sont proposés pour la commune de La Sauvetat :

Délégué titulaire		Délégué suppléant	
Gilles	VERNIERE	Marie-Josèphe	BONHOMME

Conformément aux statuts du SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, la Communauté de communes dispose de 9 délégués titulaires et de 9 délégués suppléants au comité syndical.

Sont proposés pour la commune de La Sauvetat :

Délégué titulaire		Délégué suppléant	
Bruno	ROUSSEL	Corian	COIFFIER

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- D'approuver les désignations proposées.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

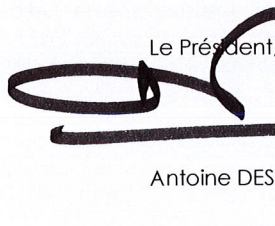
Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Christophe BRERAT

Le Président,



Antoine DESFORGES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 43
Absents : 6
- Dont représentés : 6
Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Aux termes de l'article 1650-A du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, une commission intercommunale des impôts directs (CIID) composée du président, ou un vice-président délégué, et de dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant.

Cette commission tient une place importante dans la fiscalité locale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de trois mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 25 juin 2026

Registre des délibérations – n° 26-097

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne
- Être âgés de 18 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- Être familiarisé avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

1- Jean-Claude GUILLEMIN
2- Marc BONNET
3- Cécile COUSSY
4- Thierry JULIEN
5- Nicolas COMBY
6- Philippe ROLAND
7- Gilles PAULET
8- Christine MOMPLOT
9- Serge CHAPEL
10- Damien HEYRAUD
11- Vincent BRUT
12- Sandrine MAUBROU
13- Véronique-Charlotte COGAN
14- Valérie ROUX

15- Pierre-Emmanuel MELAC
16- Pierre DUMONT
17- Filipe PEREIRA
18- Olivier MERIAUDEAU
19- Christophe BRERAT
20- Alain LAGRU
21- Éric BRUN
22- Hervé BONIZEC
23- Claudine VARENNE
24- Alexandre PAGES
25- Franck DON
26 - Corinne VILLE
27- Laurent RABY

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- De proposer aux services fiscaux une liste de 27 commissaires.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

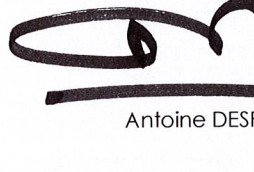
Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Christophe BRERAT

Le Président,



Antoine DESFORGES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Conformément aux articles L.2123-12 et suivants du CGCT, applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre par renvoi de l'article L.5214-8 du même code, le conseil communautaire doit délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les conditions d'exercice du droit à la formation des élus communautaires.

L'organe délibérant doit notamment définir :

- les orientations en matière de formation,
- les modalités de prise en charge des frais de formation,
- les crédits budgétaires ouverts à ce titre.

– Formation obligatoire et session d'information :

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu délégation du Président.

Depuis la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, tout membre d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI peut suivre, au cours des six premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d'élu local.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 25 juin 2026

Registre des délibérations – n° 26-098

Cette session comporte :

- un rappel général du rôle assigné aux différentes catégories d'élus locaux, qui inclut, pour les conseillers municipaux, le détail des attributions exercées par le maire au nom de l'Etat,
- une présentation détaillée des principaux droits et des obligations, notamment déontologiques, applicables aux élus locaux de la catégorie de collectivités territoriales ou d'EPCI à fiscalité propre concernée.

La Communauté de communes pourra également organiser des réunions d'information, séminaires ou sessions de sensibilisation au bénéfice des élus communautaires, mutualisés avec les élus municipaux pour certaines réunions, sur les politiques publiques et compétences exercées par l'établissement.

– Les orientations en matière de formation :

Les orientations générales et thématiques qui peuvent être proposées sont les suivantes :

- Fonctionnement des institutions locales et intercommunales ;
- Finances publiques locales et fiscalité ;
- Commande publique ;
- Urbanisme et aménagement ;
- Développement économique ;
- Transition écologique et gestion des déchets ;
- Ressources humaines ;
- Communication publique ;
- Prévention des conflits d'intérêts et déontologie ;
- Politiques communautaires relevant des compétences exercées par l'EPCI.

Ces orientations permettent d'adapter les formations aux besoins réels des élus et aux enjeux du mandat.

Une attention particulière sera portée à la formation des élus bénéficiant d'une délégation.

– Nature des dépenses de formation et modalités de prise en charge des frais de formation :

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement (transport, hébergement et restauration) sont remboursés aux élus par le biais du budget général,
- Les frais pédagogiques au titre du budget formation.

Les frais de déplacement exposés dans ce cadre donnent lieu à remboursement selon les taux applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la Communauté de communes, à condition que l'organisme dispensant la formation soit agréé par le Ministre de l'intérieur.

Conformément au CGCT, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités des fonctions susceptibles d'être allouées aux élus communautaires. Les dépenses réelles de formation ne peuvent excéder 20% de ce même montant.

Aussi, il est proposé pour 2026, d'allouer les crédits suivants : **5 435€**.

Ce montant correspond à 3,5% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être alloués aux élus communautaires (155 278,80€).

– **Participation à une action de formation et crédits budgétaires ouverts à ce titre :**

Chaque conseiller qui souhaitera participer à un module de formation devra préalablement en avertir le Président qui instruira la demande, engagera les crédits et vérifiera que l'enveloppe globale votée n'est pas consommée.

Afin de faciliter l'étude du dossier, les élus devront accompagner leur demande des pièces justificatives nécessaires : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.

L'organisme dispensateur de formation doit être obligatoirement agréé par le Ministère de l'Intérieur au titre de la formation des élus.

La liste des organismes de formation est disponible sur le site internet de la Direction Générale des Collectivités Territoriales à l'adresse suivante : : www.collectivites-locales.fr

À défaut d'agrément de l'organisme de formation par le ministère de l'Intérieur, les frais correspondants ne pourront faire l'objet d'une prise en charge par la Communauté de communes.

Les crédits nécessaires au financement des dépenses de formation des élus seront inscrits chaque année au budget communautaire.

En fin d'année, un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la Communauté de communes est annexé au compte financier unique et donne lieu à un débat annuel sur la formation des élus.

– **Information sur le droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE) :**

La loi du 31 mars 2015, portant sur le statut de l'élu, a créé un droit individuel à la formation pour certains élus locaux. Les conseillers municipaux, communautaires, métropolitains, départementaux et régionaux (y compris ceux qui ne sont pas indemnisés) bénéficient chaque année, d'un DIFE, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire, dont le taux est de 1 %, prélevée sur le montant annuel brut des indemnités de fonction de ces mêmes conseillers, majorations comprises.

Parmi les mandats concernés, seuls les élus indemnisés payent une cotisation mais le dispositif bénéficie à tous.

Depuis le 1er janvier 2022, les élus locaux acquièrent leurs droits individuels à la formation comptabilisés en euros par année de mandat et peuvent demander à les utiliser dès cette acquisition.

Les montants maximums des droits susceptibles d'être détenus sont fixés à 800 €.

Le DIFE élus ne se substitue pas aux formations proposées par la collectivité et relève d'une démarche personnelle de l'élu.

Les formations éligibles au titre du DIFE sont celles relatives à l'exercice du mandat, dispensées par un organisme agréé par le ministre de l'Intérieur, et celles sans lien avec l'exercice du mandat, notamment pour acquérir des compétences nécessaires à une reconversion professionnelle à l'issue du mandat.

Il est aussi précisé que les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de 24 jours pour toute la durée de leur mandat.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

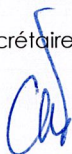
- DÉCIDE-

- **D'approuver les modalités d'exercice du droit à la formation des élus communautaires,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation des élus,**
- **De prélever les dépenses relatives aux frais de formation sur les crédits correspondants inscrits, chaque année au budget communautaire au chapitre 65.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

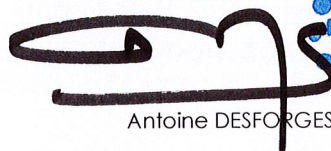
Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Christophe BRERAT

Le Président,



Antoine DESFORGES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SITE DE SAUTEYRAS : PLAGE ET ABORDS DU LAC DAYDAT – ATTRIBUTION DU MARCHÉ ALLOTI

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 43
Absents : 6
- Dont représentés : 6
Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Mond'Arverne Communauté a décidé d'engager la requalification du site du lac d'Aydat, inscrit au titre des paysages depuis 1945 et identifié comme porte d'entrée sud de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce projet répond à un triple constat : l'obsolescence de plusieurs équipements (parking, hangars, aires de jeux), la nécessité de préserver le site face aux enjeux environnementaux (réchauffement climatique, surfréquentation, gestion des ressources en eau), et l'évolution des attentes des visiteurs en matière de qualité d'accueil et de rafraîchissement. Il s'inscrit dans une dynamique partenariale associant la commune d'Aydat et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme au titre de la requalification du boulevard du lac et de l'ancienne colonie de vacances.

Les travaux portent sur cinq composantes principales : la désimperméabilisation et la renaturation de la zone de parking et de stockage, le renouvellement des équipements de loisirs, la réfection de la plage principale, la requalification de la zone dédiée à l'école de voile, ainsi que la reprise globale des réseaux et des cheminements. Ils sont guidés par des exigences de sobriété énergétique et écologique, de valorisation paysagère, d'accessibilité universelle et d'innovation en matière de gestion de l'eau et des déchets.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 25 juin 2026

Registre des délibérations – n° 26-099

En vue de la réalisation de ces travaux, une consultation a été lancée sous la forme d'un marché fractionné en cinq lots :

- Lot 1 Travaux paysagers
- Lot 2 Voirie réseaux divers (VRD)
- Lot 3 Démolition
- Lot 4 Gros œuvre
- Lot 5 Structure bois / couverture bac acier / divers

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) du marché de travaux Requalification du site de Sauteyras : plage et abords du lac d'Aydat a été mis en ligne le 27 mars 2026 sur la plateforme DEMATIS e-marchéspublics.com et publié auprès du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européen (JOUE).

A la date limite de réception des offres, fixée au 30 avril 2026 à 12H, les candidats suivants ont répondu à la consultation allotie :

- Lot 1 Travaux paysagers : SARL Pallandre Paysage, SAS Terideal Tarvel, SAS Treyve Paysages, SAS BEE Paysage, SAS JD Paysages-Deat Paysages et SASU Idverde ;
- Lot 2 Voirie réseaux divers (VRD) : SAS Coudert associée à Sanchez BTP SAS, SAS GAPT, SAS Colas et SAS TP Lyaudet ;
- Lot 3 Démolition : SAS Mazet, SAS Coudert et SAS Alara Déconstruction ;
- Lot 4 Gros œuvre : SAS Coudert, Sanchez BTP SAS, SARL Sorama et SAS EGC Auvergne ;
- Lot 5 Structure bois / couverture bac acier / divers : SAS Sucheyre, SARL Timber Lempdes, SARL CB Joubert et SAS Ducher.

Après examen des offres par la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 juin 2026, cette dernière propose de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses et vous demande :

D'attribuer les lots comme suit :

- Lot 1 Travaux paysagers à la SAS BEE Paysage sise Allée Georges Grolier lieu dit Veneix 63500 SAUVAGNAT SAINTE MARTHE, pour un montant de 364 648,12 € HT soit 437 577,74 € TTC ;
- Lot 2 Voirie réseaux divers (VRD) à la SAS Coudert sise 102 route des Cadiaux 63210 VERNINES associée à Sanchez BTP SAS sise ZA Cheiractivité 63450 TALLENDE, pour un montant de 478 228,50 € HT soit 573 874,20 € TTC ;
- Lot 3 Démolition à la SAS Coudert sise 102 route des Cadiaux 63210 VERNINES pour un montant de 48 725,00 € HT soit 58 470,00 € TTC ;
- Lot 4 Gros œuvre à la SAS Coudert sise 102 route des Cadiaux 63210 VERNINES, pour un montant de 44 762,72 € HT soit 53 715,26 € TTC ;
- Lot 5 Structure bois / couverture bac acier / divers à la SARL Timber Lempdes sise 13 avenue de l'Europe 63370 LEMPDES, pour un montant de 86 007,83 € HT soit 103 209,40 € TTC.

Le dossier de consultation prévoyait, pour certains lots, la possibilité de soumettre des variantes ainsi que des prestations supplémentaires éventuelles (PSE). À l'issue de l'analyse des offres, il a été décidé de ne pas retenir ces éléments, pour les motifs exposés ci-après.

S'agissant du lot 4 Gros œuvre, la variante 2, proposant en plus-value la réalisation d'un soutènement provisoire en lieu et place d'un terrassement par talutage, n'est pas retenue. La solution de base, consistant en un terrassement par talutage, est jugée suffisante au regard des contraintes techniques du chantier et présente un coût moindre.

S'agissant du lot 5 Structure bois / couverture bac acier / divers, la variante 1, proposant en moins-value la mise en place d'un bardage en Douglas en substitution du Mélèze, n'est pas retenue. Conformément aux prérequis du cahier des charges imposant le recours à des matériaux locaux et pérennes, adaptés aux exigences esthétiques et environnementales du site, le bois de Mélèze prévu à l'offre de base est maintenu.

S'agissant du lot 2 Voirie réseaux divers (VRD), les deux prestations supplémentaires éventuelles ne sont pas retenues : la PSE n°1 relative à la mise en place d'un bornier forain, ainsi que la PSE n°2 portant sur une plus-value ou moins-value pour la pose de pavés à joints enherbés en lieu et place de dalles alvéolaires souples. L'offre de base est jugée satisfaisante au regard des besoins identifiés et des contraintes budgétaires de l'opération.

En conséquence, les attributions proposées portent exclusivement sur les offres de base de chaque lot, telles que détaillées ci-dessus.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés et tout document se rapportant à cette décision.**

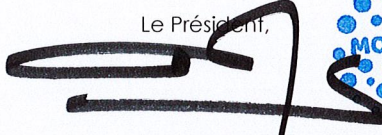
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,


Christophe BRERAT

Le Président,


Antoine DESFORGES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : AVENANTS 2 ET 3 MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE SUR LE CENTRE AQUATIQUE VAL D'ALLIER COMTÉ

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Par délibération numéro 22-092 du 22 septembre 2022, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer le marché public global de performance (MPGP) énergétique sur son Centre aquatique, marché attribué par la commission d'appel d'offres (CAO) à la société Engie Energie Services Engie Solutions sise :

Siège social

1 place Samuel Champlain
Faubourg de l'Arche
92930 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX

Agence Auvergne

16 Rue Pierre Boulanger
ZI le Brézet
63017 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 2

selon les engagements suivants :

Engagement de consommations :

	Unité	Marché MTI	Marché GPE (Ec)
Gaz	[MWhPCI /an]	977,90	662,50
Electricité	[MWhélec/an]	575,88	466,12

Prix globaux :Montant des travaux :

	Unité	Montant
Montant des Travaux	[€ TTC]	646 585,46
Valorisation des CEE	[MWhCumac]	3424
Valorisation des CEE	[€]	18 831,58
Montant total des travaux CEE déduits	[€ TTC]	627 753,88

P1 gaz :

	Unité	Gaz kGAZO [€ HT/MWhPCS]
Eca (valeur d'engagement cumulée sur les 10 années et divisée par 10 années)	[MWhPCI]	694,04
kGAZO (date de valeur CCAP)	[€ HT/MWhPCS]	98,27
P1 annuel gaz	[€ HT]	75 781,09
Total proportionnel P1 sur 10 ans	[€ HT]	757 810,93
Location de poste	[€ HT/an]	PM
Abonnements	[€ HT/an]	
Acheminement FIXE (ATRD ATRT ATS)	[€ HT/an]	6 645,74
CTA	[€ HT/an]	233,06
TOTAL ABONNEMENT SUR 1 AN	[€ HT/ an]	6 645,74
TOTAL ABONNEMENT SUR 10 ANS	[€ HT]	66 457,40
TVA 5,5%		3 655,16
TVA 20%		151 562,19
TOTAL SUR 10 ANS (hors CTA)	[€ TTC]	979 485,67

Prestations P2 (lissé sur 10 ans) :

Moyennes annuelles	Unité	Montant
P2 CVC	[€ HT/an]	30 920,72
P2 hydraulicité	[€ HT/an]	35 065,12
Montant total des P2	[€ HT/an]	65 985,84
TVA – 20%	[€]	13 197,17
Montant total des P2	[€ TTC/an]	79 183,01
Montant total des P2 sur durée du marché (10 ans)	[€ HT]	659 858,44
TVA – 20%	[€]	131 971,69
Montant total des P2 sur durée du marché (10 ans)	[€ TTC]	791 830,13

Prestations P3 (lissé sur 10 ans) :

	Unité	Montant
P3 CVC	[€ HT/an]	7 436,14
P3 hydraulicité	[€ HT/an]	14 598,15
P3 sensibilisation (provision fixée par l'acheteur)	[€ HT/an]	1 800,00
Montant total des P3	[€ HT/an]	23 834,29
TVA – 20%	[€]	4 766,86
Montant total des P3	[€ TTC/an]	28 601,14
Montant total des P3 sur durée du marché (10 ans)	[€ HT]	238 342,86
TVA – 20%	[€]	47 668,57
Montant total des P3 sur durée du marché (10 ans)	[€ TTC]	286 011,43

Prestations P3 :

Taux horaire de main d'œuvre :	Tho	57,35 €.HT / heure.
Marge matériel et sous-traitance :	Coef	25,00 %.

Montant global sur la durée du marché :

	Unité	Montant
Montant total des travaux CEE déduits	[€ TTC]	627 753,88
Montant total des P1 sur durée du marché (10 ans)	[€ TTC]	979 485,67
Montant total des P2 sur durée du marché (10 ans)	[€ TTC]	791 830,13
Montant total des P3 sur durée du marché (10 ans)	[€ TTC]	286 011,43
MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ	[€ TTC]	2 685 081,11

Par avenant 1 au marché de base approuvé par délibération numéro 24-075 du 27 juin 2024, les parties ont convenu d'ajouter à la prestation « exploitation-maintenance » (P2) la mise à disposition d'un photomètre et d'une tablette numérique pour la réalisation des analyses d'eau des bassins.

Le marché a ainsi été financièrement modifié comme suit par avenant numéro 1 :

Prestations sur 10 ans à compter du 1er janvier 2023	Montant HT du marché de base	Montant HT de l'avenant 1 au marché de base	Nouveau montant HT
Travaux CEE déduits	523 128,23 €	Néant	523 128,23 €
Gaz P1	824 268,33 €	Néant	824 268,33 €
Exploitation-maintenance P2	659 858,44 €	26 163,63 € (2 907,07 x 9 ans)	686 022,07 €
Gros entretien et renouvellement P3	238 342,86 €	Néant	238 342,86 €
Montant total	2 245 597,86	26 163,63 €	2 271 761,49 €

Il convient, aujourd'hui, d'apporter des modifications complémentaires au marché public global de performance énergétique au moyen de deux avenants.

L'avenant 2 a pour objet d'adapter les paramètres de référence du contrat afin de tenir compte de l'évolution des conditions réelles d'exploitation du Centre aquatique depuis la mise en service des installations.

En effet, plusieurs modifications intervenues depuis la fin de l'année 2022 ont entraîné une évolution des consommations énergétiques, notamment :

- L'augmentation des volumes de filtration des bassins liée au changement matériel, induisant une hausse des consommations d'énergie (électricité et gaz) ;
- L'évolution des conditions d'exploitation des équipements, en particulier pour la production d'eau chaude sanitaire ;
- L'adaptation de certains usages, tels que l'élévation de la température de l'eau pour des activités spécifiques.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 25 juin 2026

Registre des délibérations – n° 26-100

Ces évolutions nécessitent un ajustement des consommations de référence servant de base au calcul des engagements de performance énergétique du titulaire, afin de garantir une évaluation équitable et conforme aux conditions réelles d'exploitation.

L'avenant 2 fixe ainsi les nouvelles valeurs de référence applicables à compter du 1er janvier 2023, ainsi que leur évolution au 1er janvier 2024, sans remettre en cause les objectifs globaux de performance énergétique du marché.

Cet avenant entraîne une incidence financière sur le marché pour la prestation Gaz P1, détaillée ci-après :

Prestations sur 10 ans à compter du 1er janvier 2023	Montant HT du marché de base	Montant HT du marché après avenant 1	Montant HT de l'avenant 2	Nouveau montant HT	Variation
Travaux CEE déduits	523 128,23 €	523 128,23 €		523 128,23 €	0%
Gaz P1	824 268,33 €	824 268,33 €	46 546,86 €	870 815,19 €	5,65%
Exploitation-maintenance P2	659 858,44 €	686 022,07 €		686 022,07 €	0%
Gros entretien et renouvellement P3	238 342,86 €	238 342,86 €		238 342,86 €	0%
Montant total	2 245 597,86 €	2 271 761,49 €		2 318 308,35 €	3,24%

L'avenant 3 a pour objet d'adapter les modalités de fourniture et de facturation du gaz naturel, afin de tenir compte de l'évolution du cadre réglementaire et des conditions du marché de l'énergie.

Cet avenant prévoit, d'une part, l'intégration d'une nouvelle composante tarifaire liée à la contribution dite « Certificat de Production de Biométhane » (CPB), applicable à compter du 1er janvier 2026. Cette contribution introduite par la loi Climat et Résilience, fixée initialement à 0,41 € HT/MWh, est destinée à évoluer en fonction des dispositions réglementaires en vigueur et sera répercutée dans les conditions prévues au marché.

D'autre part, les parties ont convenu de sécuriser les conditions tarifaires du gaz naturel sur une période déterminée, en fixant un prix unitaire pour la fourniture de gaz sur la période allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Cette disposition vise à garantir une meilleure lisibilité et stabilité des coûts énergétiques pour Mond'Arverne Communauté.

À l'issue de cette période, et en l'absence de nouvel accord formalisé, les conditions de fourniture du gaz reviendront aux modalités initiales prévues au marché.

L'avenant 3 entraîne une incidence financière sur le marché, se traduisant par une diminution du montant global, liée à l'évolution des conditions tarifaires de fourniture d'énergie. Le nouveau montant du marché est ainsi le suivant :

Prestations sur 10 ans à compter du 1er janvier 2023	Montant HT du marché de base	Montant HT du marché après avenants 1 et 2	Montant HT de l'avenant 3	Nouveau montant HT	Variation
Travaux CEE déduits	523 128,23 €	523 128,23 €		523 128,23 €	0%
Gaz P1	824 268,33 €	870 815,19 €	-74 874,94€	795 940,25 €	-3,44%
Exploitation-maintenance P2	659 858,44 €	686 022,07 €		686 022,07 €	0%
Gros entretien et renouvellement P3	238 342,86 €	238 342,86 €		238 342,86 €	0%
Montant total	2 245 597,86 €	2 318 308,35 €		2 243 433,41 €	-0,10%

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

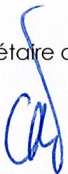
- DÉCIDE-

- **D'approuver les avenants 2 et 3,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à les signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,


Christophe BRERAT

Le Président


Antoine DESFORGES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE ZA TALLENDE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Le compte financier unique 2025 du budget annexe **ZA TALLENDE**, est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €

RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €
	TOTAL CUMULÉ	0€	0 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- D'approuver le compte financier unique 2025 du budget Annexe ZA TALLENDE.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Christophe BRERAT

Le Président,



Antoine DESFORGES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Dans le cadre du BP 2026, seuls les nouveaux investissements obligatoires (réglementaires, contrats en court) et/ou liés à la sécurité des installations communautaires avaient été inscrits et votés. Ainsi la section d'investissement s'élevait à **3 990 671 €** (pour mémoire BP 2025, 7 187 318 €).

Le présent tableau recense les principales opérations d'investissement et les besoins de fonctionnement identifiés par les services communautaires.

Il s'inscrit dans une logique de programmation pluriannuelle, en distinguant d'une part les projets structurants relevant des compétences communautaires (équipements sportifs, développement économique, équipements culturels) et, d'autre part, les dépenses nécessaires au maintien en conditions opérationnelles des services.

Les opérations présentées intègrent notamment des obligations réglementaires, ainsi que des crédits destinés à la gestion des aléas techniques et à la continuité du service public. Ce travail de recensement et de chiffrage constitue un support d'aide à la décision pour l'exécutif et l'assemblée délibérante, en permettant d'objectiver les besoins, de prioriser les interventions et d'anticiper les équilibres budgétaires à venir.

Piscine	Travaux aménagement : phase 2	45 000,00 €	OPi - 21351
	Ventilation TGBT : obligation réglementaire	7 000,00 €	OPi - 2188
Zones d'activité	Complément passage en LED	4 000,00 €	OZA -2041581
	ZA les Meules - rue de la Taille	30 000,00 €	OZA - 2312
	Complément pour débit suite à réparation de la porte du logement de Saint-Amant-Tallende	4 900,00 €	TR3 - 21318
Services Techniques	Réalisation de relevés bâtimementaires EDL	10 000,00 €	OST - 2031
	Achat outillage	5 000,00 €	OST - 21578
	Achat appareil de mesure de luminosité et acoustique	2 000,00 €	OST - 2158
Aire de covoiturage - le Crest	Plantation arbres suite à canicule	3 000,00 €	EV9 - 2121
	Réfection complète du studio d'Orcet : 17000€ Remplacement de la porte d'entrée du T3 d'Orcet : 3500€	20 500,00 €	HA5 - 21318
Multi-accueil de Longues "A pas Comté"	2 meubles inox pour denrées alimentaires	1 500,00 €	MAC1 - 21848
	Installation de 9 oculi sur portes et sécurisation des fenêtres	3 700,00 €	MAC1 - 21318
Micro-crèche Aydat	Mise en place d'oculi sur portes	1 500,00 €	MAC2A - 217318
	Dispositif contrôle d'accès	1 100,00 €	MAC2A - 2188
Crèche de Saint-Amant-Tallende "Les Cheir'Ubins"	Remplacement baie coulissante : 4900€	4 900,00 €	MAC2S -21318
	installation oculi sur portes : 1200€	1 200,00 €	MAC2S - 21318
Crèche d'Orcet "Poudre de Lune"	Achat d'un visio-phone : 800€ installation d'une clôture plein (1,50m) : 8800€	9 600,00 €	MAC3O - 2188
Aydat	Diagnostic terrasse en bois : Zone Humide	2 500,00 €	TR2 - 2031
	Relamping de l'espace de stockage de l'école de voile	3 000,00 €	TR2 - 21351
Aire d'accueil GDV - Les Martres-de-Veyre	Construction d'une aire d'accueil pour les gens du voyage	30 000 €	Opération 2024001 OHA - 2128
Besoin des services en cas de pannes	Pannes ordinateurs, électroménager...	20 000 €	OAG- 2188

L'ensemble des dépenses et des recettes nouvelles s'élèvent à 210 400 € et donnent lieu à la décision modificative budgétaire suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
CHAP 20		CHAP 16	
Article 2031	+ 12 500 €	Article 1641	+ 210 400 €
CHAP 204		(BP26 : 358 223€)	
Article 2041581	+ 4 000 €		
CHAP 21			
Article 2121	+ 3 000 €		
Article 21318	+ 35 200 €		
Article 21351	+ 48 000 €		
Article 21578	+ 5 000 €		
Article 2158	+ 2 000 €		
Article 2188	+ 67 700 €		
Article 2128	+ 30 000 €		
Article 217318	+ 1 500 €		
Article 21848	+ 1 500 €		
TOTAL	+ 210 400 €	TOTAL	+ 210 400 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- **D'approuver la Décision Modificative n°2 du budget principal.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

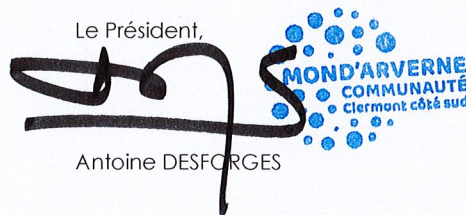
Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Christophe BRERAT

Le Président,



Antoine DESFORGES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE À JOUR

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes ROLFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Dans un contexte de renforcement des politiques publiques en matière de transition écologique, de mobilités et d'aménagement du territoire, et au regard de l'évolution des compétences exercées par Mond'Arverne Communauté, il apparaît nécessaire d'adapter l'organisation administrative afin de garantir un pilotage stratégique et opérationnel à la hauteur des enjeux.

En effet, l'intercommunalité, forte de plus de 40 000 habitants, intervient aujourd'hui sur des champs d'action de plus en plus transversaux et structurants : planification et aménagement de l'espace (documents d'urbanisme, politique foncière), développement des mobilités du quotidien, transition énergétique et écologique, ou encore articulation avec les politiques contractuelles et partenariales. Ces compétences impliquent une coordination étroite entre services, une capacité d'ingénierie renforcée et un portage politique et administratif affirmé.

Le poste de Directeur général adjoint en charge de la transition écologique, des mobilités et de l'aménagement du territoire vise à structurer et consolider le pilotage de ces politiques publiques, en assurant une mise en cohérence d'ensemble, une meilleure lisibilité de l'action communautaire et un accompagnement renforcé des projets des communes membres.

L'actuelle DGA en charge de ces différentes politiques publiques a exprimé le souhait d'exercer ses fonctions à hauteur de 50 % de son temps de travail.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 25 juin 2026

Registre des délibérations – n° 26-103

Dans ce cadre, cette dernière ne sera plus directrice générale adjointe et se verra confier des missions stratégiques et transversales, en qualité de directrice des projets transversaux, avec la responsabilité du pilotage du projet de territoire, de l'élaboration et du suivi du schéma de mutualisation, ainsi que de la conduite de l'AMI « Fruits de Dôme ».

Il est proposé, dans le cadre de son remplacement, d'ouvrir le poste de DGA transition écologique, mobilités et aménagement du territoire sur la filière technique.

La reconfiguration du poste de DGA permettra ainsi de sécuriser la continuité de pilotage des politiques publiques relevant de ces domaines prioritaires, tout en renforçant la capacité de la collectivité à conduire ses projets structurants et à répondre aux enjeux de transition qui s'imposent à l'échelle intercommunale. Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2026. Le reste à charge pour la collectivité s'élevant à 10 000€.

Pour cela il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Poste à supprimer	Postes à créer	Échéance
18 – Attaché principal – Permanent – 35/35	18 – Attaché principal – Permanent – 17,50/35	01/09/2026

Postes à créer	Échéance
151 – Ingénieur / Ingénieur en chef – Permanent – 35/35	01/09/2026

À la suite de la réussite à un concours, il est proposé de nommer un agent directeur de Pôle ados animateur principal 2ème classe :

Poste à supprimer	Postes à créer	Échéance
240 – Animateur – Permanent – 35/35	240 – Animateur principal 2ème classe – Permanent – 35/35	01/09/2026

Afin de mettre en œuvre la stratégie de développement économique de Mond'Arverne Communauté et de conduire les actions prévues dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial conclu avec l'ADEME pour la période 2024-2028, il est proposé de créer un emploi non permanent de catégorie hiérarchique A sous la forme d'un contrat de projet. Le ou la Chargé(e) de mission Économie et Économie Circulaire sera chargé(e) de piloter les actions de développement économique du territoire, notamment en matière d'aménagement économique, d'accompagnement des entreprises et de promotion du territoire.

Il ou elle assurera également l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'économie circulaire, l'animation des partenariats territoriaux ainsi que l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de transition écologique et de décarbonation.

Cet emploi est créé pour la durée nécessaire à la réalisation de ce projet, soit du 10 septembre 2026 au 31 décembre 2028, conformément aux dispositions de l'article L.332-24 du Code général de la fonction publique.

Poste à supprimer	Postes à créer	Échéance
153 – Attaché – Non permanent – contrat de projet Fruits de Dôme – 35/35	153 – Attaché – Non permanent – contrat de projet Économie- économie circulaire – 35/35	10/09/2026

Dans le cadre du transfert d'une partie des CEE (contrats d'engagement éducatif) en CDD voté au budget 2026, il convient, pour les ALSH de Saint-Saturnin et Aydat d'adapter les temps de travail des postes suivants à compter du 01/09/2026 :

Poste à supprimer	Postes à créer	Échéance
225 – Adjoint d'animation – Non Permanent – 10,30/35	225 – Adjoint d'animation – Non Permanent – 18/35	01/09/2026
219 – Adjoint d'animation – Permanent – 10,30/35	219 – Adjoint d'animation – Permanent – 18,60/35	01/09/2026

À la suite d'une mobilité interne d'un directeur adjoint d'ALSH, il convient de modifier le tableau des effectifs :

Poste à supprimer	Postes à créer	Échéance
157 – Adjoint d'animation – Non permanent – 35/35	157 – Adjoint d'animation – Permanent – 35/35	01/09/2026
182 – Adjoint d'animation principal 1ère classe – 35/35	182 – Adjoint d'animation principal 1ère classe – 28/35	01/09/2026

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

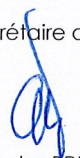
- DÉCIDE-

- D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que représentée ci-dessus,
- De créer les postes correspondants.

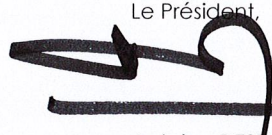
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,


Christophe BRERAT

Le Président,


Antoine DESJORGES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : PRÉVENTION DES CONSOMMATIONS D'ALCOOL, DE STUPÉFIANTS ET DES SUBSTANCES PSYCHOACTIVES : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 43
Absents : 6
- Dont représentés : 6
Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes ROLFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

La Communauté de communes souhaite renforcer sa politique de prévention des risques professionnels liés aux conduites addictives dans un objectif de protection :

- des agents,
- des usagers du service public,
- ainsi que des tiers.

Le développement de nouveaux produits psychoactifs légalement accessibles, notamment ceux contenant du cannabidiol (CBD), conduit aujourd'hui les employeurs publics à adapter leurs dispositifs de prévention afin de tenir compte des risques potentiels d'altération de la vigilance, particulièrement pour les postes exposés à des enjeux de sécurité.

Le présent projet de règlement ne vise pas à stigmatiser les agents ni à porter atteinte à leur vie privée. Il s'inscrit dans le cadre des obligations légales de l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail, notamment au regard :

- du Code général de la fonction publique,
- du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié,
- des dispositions du Code du travail relatives à l'obligation de sécurité,

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 25 juin 2026

Registre des délibérations – n° 26-104

- des règles issues du Code de la route, du Code pénal et du Code de la santé publique.

Le règlement proposé poursuit plusieurs objectifs :

- rappeler les règles applicables concernant l'alcool, les stupéfiants et les substances psychoactives,
- préciser les procédures de signalement et de prise en charge des situations à risque,
- encadrer les modalités de prévention et de contrôle pour les postes présentant des enjeux particuliers de sécurité,
- sécuriser juridiquement l'action de l'encadrement,
- renforcer la prévention des accidents de service et des accidents de trajet.

Concernant spécifiquement le CBD, le projet tient compte :

- du caractère légal de certains produits contenant du cannabidiol,
- mais également des risques identifiés par les organismes de prévention en matière de somnolence, de baisse de vigilance et de ralentissement du temps de réaction.

Dans ce contexte, il est proposé d'interdire la consommation de produits contenant du CBD pendant le temps de service pour les agents affectés à des postes nécessitant une vigilance particulière ou présentant un risque pour la sécurité.

Cette mesure se veut ciblée, proportionnée et limitée aux exigences de sécurité liées aux missions exercées.

Le présent règlement a vocation à :

- harmoniser les pratiques internes ;
- accompagner les encadrants dans la gestion des situations sensibles ;
- développer une culture de prévention collective ;
- et favoriser l'orientation des agents concernés vers des dispositifs d'accompagnement adaptés lorsque cela est nécessaire.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

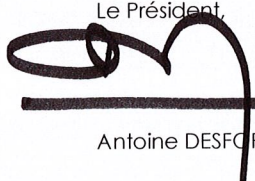
- **D'approuver le règlement intérieur relatif à la prévention des conduites addictives et des risques associés pour mise en application immédiate.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,


Christophe BRERAT

Le Président,

Antoine DESFORGES


MOND'ARVERNE
COMMUNAUTÉ
Clermont côté sud



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : CONSTRUCTION DU FUTUR SIÈGE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ, APPROBATION DE LA PHASE APD, DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE LA SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 43
Absents : 6
- Dont représentés : 6
Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Dans le cadre de son projet de réalisation d'un futur siège communautaire, Mond'Arverne Communauté a engagé les études de maîtrise d'œuvre.

À l'issue des études d'avant-projet détaillé (APD), le projet a permis de préciser :

- Les caractéristiques architecturales et techniques de l'opération,
- Son insertion dans le site et sa qualité environnementale,
- Son coût prévisionnel des travaux ainsi que le calendrier de réalisation.

Le projet s'inscrit dans une démarche de sobriété constructive, de performance environnementale et de maîtrise des coûts, en cohérence avec les objectifs de la collectivité.

Le coût prévisionnel global de l'opération, en phase APD, est désormais estimé à : 3 775 535€ HT soit 4 530 642€ TTC.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel global de l'opération, arrêté au stade de l'avant-projet détaillé (APD), intègre l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation du futur siège de Mond'Arverne Communauté, comprenant notamment les travaux, les honoraires des bureaux d'études et les missions associées, ainsi que les frais annexes liés à l'opération.

Sur cette base, un plan de financement prévisionnel a été établi. Celui-ci repose sur la mobilisation de plusieurs partenaires institutionnels, l'Etat, le Département du Puy-de-Dôme et tout autre organisme susceptible d'accompagner ce type d'investissement structurant, ainsi que sur une part d'autofinancement assurée par la collectivité.

L'équilibre de l'opération est ainsi recherché entre les concours financiers extérieurs et les ressources propres de la collectivité, dans une logique de maîtrise des dépenses publiques et d'optimisation des financements mobilisables.

SUBVENTIONS

Afin de contribuer au financement de cette opération, il est proposé de solliciter l'ensemble des partenaires financiers susceptibles d'accompagner le projet, notamment :

- L'état,
- le Département du Puy-de-Dôme,
- tout autre organisme susceptible d'apporter un financement

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes	139 585,00	Subvention d'investissement	1 654 152,00
<i>Diag Amiante</i>	<i>2 290,00</i>	<i>Etat / DETR</i>	<i>150 000,00</i>
<i>Levé Topographique</i>	<i>5 980,00</i>	<i>Etat / Fond vert</i>	<i>400 000,00</i>
<i>Diagnostic ressources</i>	<i>3 500,00</i>	<i>Conseil</i>	<i>1 051 152,00</i>
<i>Etude géotechnique</i>	<i>5 940,00</i>	<i>Départemental /</i>	
<i>Contrôle Technique</i>	<i>8 960,00</i>	<i>CTDD</i>	<i>28 000,00</i>
<i>Coordonnateur SPS</i>	<i>4997,00</i>	<i>CEE</i>	<i>25 000,00</i>
<i>BET Structure</i>	<i>18 238,00</i>	<i>DRAC / 1% artistique</i>	
<i>BET Fluides</i>	<i>56 935,00</i>		
<i>BET VRD</i>	<i>19 325,00</i>		
<i>Certificateur Label BBKA</i>	<i>13 420,00</i>		
Travaux	3 775 535,00	Autofinancement	2 260 968,00
TOTAL DÉPENSES	3 915 120,00	TOTAL RECETTES	3 915 120,00

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- **D'approuver l'Avant-Projet Détaillé du projet de la construction du futur siège de Mond'Arverne Communauté,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant légal, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tout document afférant à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

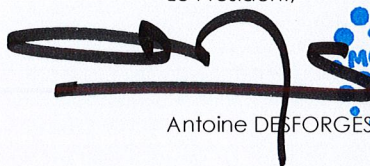
Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,



Christophe BRERAT

Le Président,



Antoine DESFORGES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : CENTRE AQUATIQUE VAL D'ALLIER COMTÉ : CONVENTIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Le centre aquatique Val d'Allier Comté accueille chaque année de nombreux établissements scolaires et associations dans le cadre de ses missions de service public. Le rôle pédagogique fondamental de l'équipement pour un apprentissage allant de l'aisance aquatique à la natation en compétition est ici valorisé, à travers une convention avec différentes structures extérieures :

- Les écoles maternelles et élémentaires
- Les collèges
- Les instituts médico-éducatifs (IME)
- Les associations

En 2025, ce sont 5 410 pratiquants, dont 4 580 scolaires, qui ont fréquenté l'établissement sur 140 créneaux différents pour un total de 44 517 entrées et une recette de 97 828 €.

La convention, mise à jour pour chaque année scolaire, permet de définir les conditions d'utilisation du centre aquatique pour ces structures, par le rappel des règles de sécurité et de fonctionnement, la définition des créneaux de pratique et la déclinaison des tarifs pratiqués.

Il s'agit ici de renouveler ces conventions pour l'année scolaire 2026-2027.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- **D'approuver les conventions avec les structures extérieures (collèges, écoles maternelles et élémentaires, IME et associations)**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,


Christophe BRERAT

Le Président,


Antoine DESFORGES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : REQUALIFICATION DU LAC D'AYDAT : ACHAT ET MISE À DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 43
Absents : 6
- Dont représentés : 6
Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes ROLFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Dans le cadre du projet de requalification de la plage du lac d'Aydat et ses abords, Mond'Arverne Communauté, maître d'ouvrage, va procéder à deux phases de travaux entre septembre 2026 et juin 2028, et notamment sur deux parcelles actuellement propriété de la commune d'Aydat :

- 1) La réfection de la voie d'accès au site, sise sur la parcelle cadastrée BD 133, d'une surface de 675 m². Le projet consiste à réduire la taille de la bande de roulement puis d'en retravailler les matériaux par l'ajout de pavés joints gazon et béton. Il a été convenu avec la commune d'Aydat d'élaborer une convention ayant pour objet la mise à disposition de cette parcelle par la commune d'Aydat au profit de Mond'Arverne Communauté et l'autorisation accordée à la Communauté de communes de réaliser les travaux susmentionnés, pour une durée de deux ans.
- 2) La construction d'un bâtiment en lieu et place d'un talus sis sur la parcelle cadastrée BD 139, d'une surface de 811 m². Le bâtiment sera composé de deux niveaux : coté lac, un niveau d'environ 50 m² sera destiné au stockage de matériel appartenant à la base nautique d'Aydat et sera mis à la disposition de la SPL Clermont Auvergne Volcans, gestionnaire de l'équipement.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 25 juin 2026

Registre des délibérations – n° 26-107

Le niveau supérieur, d'environ 35 m², sera destiné à l'usage des services techniques de Mond'Arverne Communauté pour y stocker le matériel utilisé sur site dans le cadre de son entretien régulier et y procéder à divers petits travaux. La commune d'Aydat et Mond'Arverne Communauté se sont accordées sur l'acquisition amiable de la parcelle concernée, pour un montant de 1 000 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- **D'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit, jointe à la présente délibération, de la parcelle BD 133 par la commune d'Aydat, au profit de Mond'Arverne Communauté,**
- **D'autoriser le président, ou son représentant, à signer ladite convention,**
- **D'approuver l'achat de la parcelle BD 139 à la commune d'Aydat pour un montant de 1000 euros,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette procédure.**

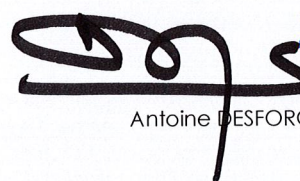
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Christophe BRERAT

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le Président,


Antoine DESFORGES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) – ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHÉ DE RÉVISION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 43
Absents : 6
- Dont représentés : 6
Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et son décret d'application du 28 juin 2016 imposent aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), document cadre de la politique air-énergie-climat du territoire, révisable et renouvelable tous les 6 ans après évaluation.

Cette loi délègue par ailleurs à ces mêmes EPCI la responsabilité de coordonner la transition énergétique sur leur territoire, c'est-à-dire mobiliser l'ensemble des acteurs (monde économique et agricole, communauté éducative, tissu associatif, habitants, administrations locales) dans la définition et mise en œuvre d'une stratégie territoriale et d'un plan d'actions permettant de :

1. Contribuer au niveau local **à l'atténuation des effets du dérèglement climatique** au niveau national (réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques territoriales, développement des énergies renouvelables, ...) ;

2. **Adapter et préparer le territoire et les populations** aux conditions et risques climatiques perceptibles à horizon 2050-2100 tels que décrits dans la trajectoire nationale de référence (TRACC), laquelle prévoit une augmentation moyenne des températures en France respectivement de + 2.7° C en 2050 et de + 4°C en 2100 (l'accord de Paris prévoyant initialement en 2015 une limitation des températures entre 1,5 et 2°C à l'échelle mondiale) ;
3. Concourir à l'**amélioration de la qualité de l'air** ;

En sa qualité d'EPCI de plus de 20 000 habitants, Mond'Arverne Communauté a adopté le 23 janvier 2020 un premier PCAET portant sur la période 2020-2025, lequel repose sur :

- Un diagnostic climat air énergie mettant en évidence l'empreinte climatique du territoire intercommunal en année de référence 2015 (émissions de GES, consommations énergétiques, production d'énergies renouvelables, émissions et concentrations de différents polluants de l'air, ...)
- Une trajectoire d'amélioration des indicateurs climatiques sur la base d'objectifs chiffrés à différents jalons (2025, 2030, 2050)

Objectifs du PCAET 2020-2025

Année Indicateurs macro	2015 (Etat initial)	2030	2050
Emission de GES	229 Teq CO2/an	- 40%	- 79%
Conso énergétiques	997 GWh	- 24%	- 40%
Production d'ENR	60 GWh	180 GWh	TEPOS ?
Part d'ENR dans la conso énergétique finale	6%	24.2%	

- Un plan d'actions plurisectoriel et pluri-acteurs de 60 actions dont 33 considérées prioritaires, chiffré financièrement et échancé dans le temps

Le PCAET 2020-2025 étant arrivé à échéance, il convient d'engager sa révision pour une nouvelle période de 6 ans (2027/28-2032/33) en intégrant les nouvelles ambitions nationales fixées notamment par :

- La loi Climat et Résilience du 22 août 2021,
- La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER),
- La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC 3),
- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3),
- Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3),
- Et le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), et en tenant compte des objectifs des COP (Conférence des parties) Régionale et Départemental.

La démarche de révision devra également capitaliser sur les enseignements tirés du bilan mi-parcours du 1er PCAET réalisé en 2023 et traduire au final la stratégie politique en termes de transition écologique et énergétique pour le territoire de Mond'Arverne Communauté sur le mandat 2026-2033.

Cette stratégie sera déclinée en feuille de route opérationnelle pour les services de la collectivité et plus largement pour le bloc communal (EPCI et communes-membres), ainsi que pour les partenaires et acteurs du territoire.

Le PCAET révisé sera composé de :

- Un bilan quantitatif et qualitatif du PCAET 2020-2025,
- Une actualisation du diagnostic territorial climat-air-énergie,
- Une mise à jour de la stratégie territoriale fixant les objectifs Air Climat Energie à horizon 2030 et 2050, laquelle devra notamment intégrer la trajectoire énergétique actée en 2025 dans le cadre du schéma directeur des Energies (SDE) visant à faire de Mond'Arverne Communauté un territoire à Energie Positive (TEPOS) à horizon 2050 (trajectoire à valider)
- Un programme d'actions opérationnel sur la période 2027/28-2032/33, lequel devra intégrer toute ou partie des stratégies communautaires et plans d'actions déjà établis : Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), Schéma Directeur des Energies (SDE), programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Programme Local de l'Habitat (PLH), programme Fruit de Dôme, ...
- Un dispositif de suivi-évaluation.

La démarche de révision sera également soumise à évaluation environnementale stratégique (EES) tout au long de l'élaboration du PCAET 2ème génération.

À ce titre, la révision entre dans le champ d'application du décret du 11 août 2016 portant sur l'obligation de concertation préalable du public et doit faire l'objet d'une déclaration d'intention conformément à l'article L 121-18 du code de l'Environnement.

Cette déclaration d'intention est annexée à la présente délibération. Elle a pour objet d'informer le public de la démarche de révision engagée par Mond'Arverne Communauté et doit dès lors, être mise à disposition des habitants du territoire, en cohérence avec les modalités définies par l'article R.121-25 du Code de l'environnement.

La déclaration d'intention sera publiée sur le site internet et relayée sur les réseaux sociaux de Mond'Arverne Communauté, ainsi qu'affichée au siège de la Communauté de Communes.

La présente décision, sur l'engagement de la révision du PCAET, sera notifiée notamment au Préfet de Région, au Préfet de département, au Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, au Président du département du Puy-de-Dôme, aux maires des 27 communes-membres, au Président du Grand Clermont, au Président de Territoire d'Energie 63, aux Présidents des 3 chambres consulaires ainsi qu'aux gestionnaires des réseaux d'énergie présents sur le territoire.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- De prescrire la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Mond'Arverne Communauté,
- De valider la déclaration d'intention du PCAET de Mond'Arverne Communauté annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à informer l'ensemble des personnes mentionnées à l'article R 229-53 du code de l'Environnement de la démarche de révision du PCAET engagée par la Communauté de communes,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout acte afférant à la présente démarche, y compris les demandes de co-financement.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

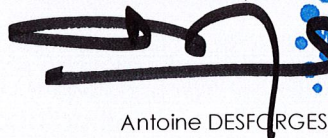
Le secrétaire de séance,

Christophe BRERAT



Le Président,

Antoine DESFORGES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE D'UNE CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE DU PLANNING FAMILIAL 63

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 43
Absents : 6
- Dont représentés : 6
Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes ROLFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

La santé sexuelle, affective et relationnelle est un enjeu majeur de santé publique, particulièrement pour les adolescents et les jeunes adultes. Les inégalités d'accès à l'information et aux soins dans ce domaine sont encore marquées, notamment pour les populations éloignées des structures spécialisées ou en situation de vulnérabilité. Le Contrat Local de Santé (CLS) de notre territoire a identifié comme priorité la promotion de la santé sexuelle et menstruelle, avec trois objectifs principaux :

- Informer et sensibiliser à la santé des femmes ;
- Soutenir les actions éducatives autour de la santé sexuelle, de la vie affective et relationnelle ;
- Renforcer les capacités d'autonomisation des femmes vis-à-vis de leur santé.

Dans ce cadre, la mise en place d'une permanence d'une conseillère conjugale et familiale du Planning Familial 63 dans deux lieux stratégiques (la Maison France Services de Vic-le-Comte et la Maison Des Solidarités des Martres-de-Veyre) répond à une double nécessité :

- Rendre accessible un accompagnement de proximité pour les habitants de Mond'Arverne Communauté, et particulièrement les jeunes, les parents et les femmes,
- Compléter l'offre existante en matière de prévention et d'éducation à la santé, en s'appuyant sur l'expertise reconnue du Planning Familial 63.

1. Modalités pratiques proposées

Durée :

La présente convention est prévue pour la période septembre – décembre 2026.

Au terme de ce délais, une primo-évaluation sera réalisée et permettra d'ajuster pour 2027 les modalités prévues initialement.

Calendrier :

Maison France Services de Vic-le-Comte	Maison de Services Publics des Martres-de-Veyre
Mercredi 09.09 Mercredi 26.11	Mercredi 14.10 Mercredi 16.12

Horaires : de 14h00 à 17h00, sur rendez-vous de préférence.

Format de la permanence : lieu d'accueil, d'écoute et d'information, de lutte et de solidarité sur les sexualités. Les entretiens sont individuels, confidentiels et gratuits.

Lieu des permanences : Mise à disposition d'un bureau de permanence par la Maison France Services de Vic-le-Comte et par la Maison des Solidarités des Martres-de-Veyre.

2. Budget prévisionnel 2026

Poste	Coût annuel 2026 estimé	Financement envisagé
Rémunération de la CCF et frais de déplacement (4 permanences à 400€)	1 600 €	Budget CLS 2026 Demande de subventions réalisée par le Planning Familial 63
Communication (affiches, flyers, réseaux sociaux)		CLS, Intercommunalité, Communes, partenaires sociaux, médico-sociaux, associatifs et professionnels de santé
Total	1 600 €	Budget CLS 2026

Note : Le Planning Familial 63 a sollicité une subvention auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme. Une réponse est attendue en septembre 2026. Le montant alloué sera déduit du coût total prévu et du reste à charge par le CLS.

3. Calendrier de mise en œuvre

Étape	Date	Responsable
Validation de la délibération en conseil communautaire	25.06.2026	Conseil communautaire
Signature de la convention avec le Planning Familial	25.06.2026 + 1 mois max	Président de Mond'Arverne Communauté, Planning Familial 63, Maison France Services, Maison des Solidarités
Lancement des permanences (4 mois)	09.09.2026 au 16.12.2026	Planning Familial 63 + MFS/MDS
Bilan annuel et ajustements	31.12.2026	CLS / PF63 / MFS / MDS
Reconduction de l'action	A partir du 01.01.2027	Tous les acteurs

Note : Un soutien financier de la Préfecture est envisageable pour 2027. Une hausse du budget 2027 du CLS pour cette action doit être envisagée. En fonction des ressources totales disponibles, il conviendra d'ajuster les modalités de mise en œuvre (un seul lieu, ajustement de la fréquence, ...) pour poursuivre l'action sur le territoire.

4. Évaluation de l'action

Pour mesurer l'impact de la permanence, nous utiliserons les indicateurs suivants :

Quantitatifs :

- o Nombre de consultations individuelles réalisées par la CCF, et par structure (objectif : au moins 2 par journée).
- o Répartition par âge et par genre.
- o Origine géographique.
- o Sollicitation de la CCF par des professionnels du territoire.

Qualitatifs :

- o Taux de réorientation de la CCF vers d'autres services du Planning Familial 63.
- o Taux de réorientation de la CCF vers d'autres partenaires sociaux, médico-sociaux, médicaux.
- o Satisfaction des usagers (enquêtes post-consultation).
- o Durée moyenne d'accompagnement

5. Conclusion et demande de délibération

La mise en place de cette permanence s'inscrit pleinement dans les objectifs du CLS et répond à des besoins concrets identifiés sur notre territoire.

Elle permettra de :

- Réduire les inégalités d'accès à l'information et aux soins en santé sexuelle.
- Renforcer la prévention auprès des jeunes, en amont des prises de risque.
- Créer un maillage territorial entre les acteurs éducatifs, sociaux et médicaux.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

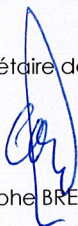
- **De valider le principe de cette permanence et son intégration au sein des deux sites,**
- **D'autoriser la signature d'une convention avec le Planning Familial 63, la Maison France Services de Vic-le-Comte et la Maison des Solidarités des Martres-de-Veyre.**
- **D'engager un financement à hauteur de 1600€ maximum issu du budget 2026 du CLS.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

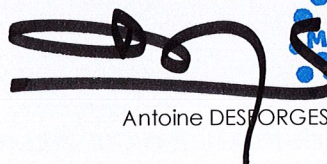
Le secrétaire de séance,

Christophe BRERAT



Le Président,

Antoine DESFORGES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : MOBILITÉ : NAVETTE VIC-LE-COMTE - GARE DE LONGUES / TARIFS 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

Dans le cadre de la reprise par Mond'Arverne Communauté de la navette Vic le Comte – gare de Longues à partir du 1er septembre 2026, il convient de fixer les tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027.

Afin d'assurer une neutralité du transfert pour les usagers du service, il vous est proposé de maintenir la grille tarifaire en vigueur sur l'année 2025-2026, à savoir :

TITRE DE TRANSPORT	TARIF EN € TTC
Trajet* (aller ou retour)	1.00 €
Forfait 10 trajets*	6.50 €
Forfait réduit 10 trajets* applicables pour : Jeunes de 6 à 25 ans, apprentis, étudiants, bénéficiaires revenu garanti, titulaires du billet solidarité	3.50 €
Abonnement mensuel	26.00 €
Abonnement mensuel – tarif réduit	10.50 €
Enfants jusqu'à 6 ans inclus	Gratuit

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 25 juin 2026

Registre des délibérations – n° 26-110

* trajet : un trajet aller ou un trajet retour

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- **De valider la grille tarifaire proposée pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Christophe BRERAT

Le Président,

Antoine DESFORGES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : MOBILITÉ - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA NAVETTE VIC- LE-COMTE – GARE DE LONGUES À MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ, AU TITRE DE SA COMPÉTENCE « MOBILITÉ » TRANSFÉRÉE LE 1^{ER} JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Catherine FROMAGE

Dans le cadre de la compétence mobilité transférée à Mond'Arverne Communauté depuis le 1^{er} juillet 2021, il convient de transférer la navette entre le bourg de Vic le Comte et la gare de Longues, service organisé jusqu'à présent par la commune de Vic le Comte et répondant aux besoins des usagers actifs pendulaires et usagers scolaires SNCF.

Ce transfert interviendra à compter du 1^{er} septembre 2026, date à laquelle Mond'Arverne Communauté se substituera de plein droit à Vic le Comte dans l'ensemble des droits et obligations incombant jusqu'alors à la commune, à savoir :

- Fixation des tarifs du service,
- Reprise du marché conclu avec le prestataire chargé d'opérer le service et dont le terme est le 31 juillet 2028,
- Signature d'une nouvelle convention avec la Région AURA pour le co-financement régional des usagers scolaires SNCF,

Le transfert de la navette à Mond'Arverne Communauté impliquera également la signature d'une convention avec la commune de Vic le Comte permettant de définir les modalités de transfert des charges rattachées au service.

À noter que ce service sera transféré le 1^{er} janvier 2028 au SMTC-AC au titre du transfert de la compétence mobilité de Mond'Arverne Communauté au syndicat.

Au regard des éléments présentés ci-dessus :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- **De transférer à la Communauté de communes l'organisation du service de navette entre Vic le Comte – gare de Longues à compter du 1^{er} septembre 2026**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes rattachés au transfert du service et notamment :**
 - **Transfert du marché conclu avec le prestataire chargé d'opérer la navette,**
 - **Convention avec la Région pour le co-financement des usagers scolaires SCNF,**
 - **Convention de transfert de charges avec la commune de Vic le Comte,**
- **De prévoir au budget 2026 l'ensemble des crédits nécessaires au financement du service sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

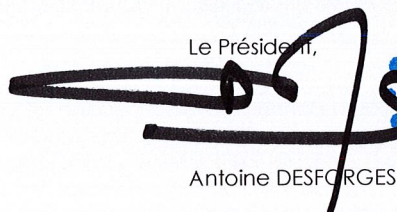
Christophe BRERAT



Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le Président,

Antoine DESFORGES





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : : PERMIS DE LOUER : FIN DE L'EXPÉRIMENTATION, POURSUITE DU DISPOSITIF

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49

Présents : 43

Absents : 6

- Dont représentés : 6

Votants : 49

Date de convocation : le 19 juin 2026

Présents : Mmes BERTOLOTTO Marianne, BONHOMME Marie-Josèphe, MM. BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Eric, CALCHERA Eric, CASSES Philippe, Mme CHARREIRE Cécile, MM. CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, Mme DÉQUESNES Lucie, M. DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GALVAING Jean-Yves, Mmes GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, MM. GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, JULIEN Thierry, LADEVIE Christian, Mme LANFREY Amélie, MM. LUCAS Yannick, NICOLAU Jacques, PAGÈS Alexandre, PEYRONNET Franck, Mme POMMIER Marine, M. POURRAT Adrien, Mme PREVOT Vanessa, M. RABY Laurent, Mmes RONFET Marion, ROUX Valérie, MM. SERRE Franck, THEROND Eric, Mmes TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, MM. VIALAT Gérard, VIALARD Valéry.

Absents : M. BRUNHES Julien a donné pouvoir à Pierrette VASSON GONZALEZ, M. GATIGNOL Alexis a donné pouvoir à Philippe CASSES, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Madame Virginie POULALIER a donné pouvoir à Laurent RABY, M. RANC Julien a donné pouvoir à Lucie DÉQUESNES, Mme VIGIER Delphine a donné pouvoir à Damien HEYRAUD.

Secrétaire de séance : Christophe BRERAT

– Présentation du dispositif

Par délibération du 23 mai 2024, le Conseil communautaire a instauré l'autorisation préalable de mise en location -dite « permis de louer »- sur les centres-anciens des communes de Mirefleurs, les Martres-de-Veyre, la Roche-Blanche (Gergovie et le bourg), Saint-Amant-Tallende et Vic-le-Comte à partir du 1er janvier 2025, et de façon expérimentale jusqu'au 31 janvier 2027.

Dans des périmètres définis, ce régime conditionne la mise en location d'un logement à l'obtention d'une autorisation préalable. Délivrée dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande d'autorisation, cette autorisation est valable deux ans suivant sa délivrance si le logement n'a pas été mis en location et la demande d'autorisation doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location. Cette autorisation doit être jointe au contrat de bail.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'action 9 du Programme Local de l'Habitat, qui vise à lutter contre l'habitat dégradé.

– Bilan de l'expérimentation

Les 18 premiers mois d'expérimentation de l'autorisation préalable de mise en location ont permis de constater les vertus de ce dispositif. Au 1er juin 2026, 246 dossiers ont été instruits par le service habitat, concernant 213 logements différents. Les réponses rendues ont été les suivantes :

- 94 autorisations ;
- 106 autorisations sous conditions pour des anomalies électriques légères, une absence de détecteur automatique d'incendie ou d'autres désordres sans danger imminent pour la sécurité des occupants. Parmi des logements, 81 ont basculé ensuite en autorisation à la suite de la réalisation des travaux prescrits, 5 en refus faute de réalisation des travaux. 18 dossiers sont toujours dans la période pour réaliser des travaux, 2 logements ont été vendus pour des propriétaires occupants sans mise en conformité ;
- 16 refus, en cas de risque pour la santé ou la sécurité des occupants (risque de chute, de choc ou d'intoxication, forte présence de moisissure), ou en cas de non-décence énergétique (DPE G). 11 situations ont été régularisées par la suite.

Le permis de louer constitue l'unique moyen de lutter contre la remise sur le marché de logements ayant fait l'objet de signalements pour non décence, mais également un moyen de tirer vers le haut la qualité du parc locatif.

– Poursuite de l'autorisation préalable de mise en location

Au regard des effets positifs sur la qualité du parc locatif observés durant la phase d'expérimentation, il est proposé de poursuivre l'autorisation préalable de mise en location sur les périmètres concernés par l'expérimentation. Un élargissement à d'autres périmètres pourrait être envisagé lorsque la suite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, arrivant à échéance au 31 janvier 2027, aura été définie.

Bien évidemment, Mond'Arverne Communauté se réserve le droit de mettre fin à ce dispositif s'il n'est pas soutenable financièrement à l'issue du futur appel d'offres qui retiendra un nouvel opérateur, ou si son évaluation révèle que les objectifs quantitatifs et qualitatifs ne sont pas atteints.

Les logements communaux ou communautaires et les logements de fonction associés à un service public seront désormais soumis à ce dispositif.

L'article L 635-3 du CCH prévoit que le Président d'EPCI peut faire procéder à toutes visites qui lui paraissent utiles pour examiner le logement. Une consultation sera lancée pour l'organisation des visites à compter du 1er février 2027.

– Calendrier de mise en œuvre

La mise en œuvre du dispositif ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la publication de la présente délibération. La pérennisation du permis de louer pourra avoir lieu à l'issue de la phase expérimentale, au 1er février 2027.

Ce délai permettra d'informer le grand public notamment les propriétaires, les locataires et les professionnels de l'immobilier.

– Sanctions

L'article L 635-7 du CCH prévoit que les personnes mettant en location un logement sans avoir préalablement déposé la demande d'autorisation, ou en dépit d'une décision de rejet de la

demande, s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €, prise par le Président de la Communauté de communes et dont le produit sera versé à Mond'Arverne Communauté.

L'article susmentionné prévoit également que l'amende est proportionnée à la gravité des manquements constatés et ne peut être prononcée plus d'un an à compter de la constatation des manquements.

Par délibération du 28 novembre 2024, le Conseil communautaire avait voté le barème de sanction suivant, en cohérence avec les pratiques du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne :

- En cas de mise en location d'un logement sans avoir préalablement déposé la demande d'autorisation prévue, il peut être ordonné le paiement d'une amende forfaitaire de 1 000 € par logement,
- Si le logement concerné a fait l'objet d'un signalement pour insalubrité, l'amende forfaitaire est majorée de 2 à 5 fois suivant le barème ci-dessous en fonction de l'état du logement déterminé à partir du coefficient d'insalubrité défini par la circulaire n°293 du 23 juin 2003 de la direction générale de la santé,
- En cas de nouveau manquement dans un délai de trois ans ou pour les cas de mise en location en dépit d'une décision de rejet de la demande d'autorisation préalable, l'amende est multipliée par 3,
- En synthèse, le barème s'établit ainsi :

État du logement concerné	Coefficient d'insalubrité	Montant de l'amende par logement	
		Mise en location sans demande préalable	Si récidive ou mise en location malgré rejet de la demande
Pas de signalement	/	1 000€	3 000€
Manquement à la salubrité simple	$0 < \text{coefficient} < 0,15$	2 000€	6 000€
Manquement à la salubrité prononcé	$0,15 \leq \text{coefficient} < 0,3$	3 000€	9 000€
État de dégradation intermédiaire	$0,3 \leq \text{coefficient} < 0,4$	4 000€	12 000€
État d'insalubrité avérée	$0,4 \leq \text{coefficient}$	5 000€	15 000€

Il est proposé de maintenir ce barème.

Deux amendes de 1 000 € chacune pour défaut de demande ont été prises depuis le 1^{er} janvier 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE-

- De poursuivre le régime d'autorisation préalable de mise en location sur les secteurs susmentionnés des communes de Mirefleurs, les Martres-de-Veyre, la Roche-Blanche (Gergovie et le bourg), Saint-Amant-Tallende et Vic-le-Comte à compter du 1er février 2027,
- De rappeler que sont exclus de ce dispositif, conformément à l'article L 635-1 du Code de la construction et de l'habitation :
 - les logements gérés par les organismes d'habitation à loyer modéré,
 - les logements faisant l'objet d'une convention avec travaux en cours avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- De fixer le lieu de dépôt des formulaires de demande d'autorisation préalable à la mise en location (CERFA 15652*01) et de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement (CERFA 15663*3) au siège de la Communauté de communes, ZA du Pra de Serre à Veyre-Monton, par mail à l'adresse suivante : habitat@mond-arverne.fr ou sur le guichet en ligne qui sera mis à disposition d'ici le 1^{er} février 2027,
- D'approuver le barème de sanction proposé ci-dessus,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'instruction de l'autorisation préalable de mise en location ou aux prises de sanctions.

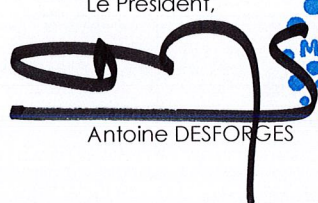
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Christophe BRERAT

Le Président,


Antoine DESFORGES

